

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 08 avril 2025

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 14  
avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 avril  
2025

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN,  
Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD,  
Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault,  
Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF,  
Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Emile BEYROUTI, Céline  
BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane  
NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER,  
Fabien BAGNON, Eric PEREZ

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane GONZALEZ, Aïcha BEZZAYER, Delphine  
CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Sonia MONFORT,  
Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie  
TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI,  
Pascale ROTIVEL, Christophe GODIGNON, Nejma  
REDJEM

Pouvoirs :

Stéphane GONZALEZ à Frédéric RAGON, Aïcha  
BEZZAYER à Ikrame TOURI, Delphine CHAPUIS à  
Patrick FAURE, Sonia MONFORT à Françoise BÉRARD,  
Caroline VARGIOLU à Céline MAROLLEAU, Bruno  
DANDOY à Claudia VOLFF, Coralie TRACQ à Yves  
GAVault, Laurent KAZMIERCZAK à Laure LAURENT,  
Yamina SERI à David HORNUS, Pascale ROTIVEL à Eric  
PEREZ, Christophe GODIGNON à Guillaume  
COUALLIER, Nejma REDJEM à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

VOTE DU BUDGET  
SUPPLÉMENTAIRE 2025 -  
BUDGET ANNEXE LA MOUCHE

Délibération : 04-2025-046

Transmis en préfecture le : 14/04/2025

**RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD**

La présente délibération vise à ajuster les crédits votés lors du budget primitif, afin d'intégrer notamment les résultats définitifs ainsi que les restes à réaliser de l'exercice 2024.

Aussi, il est nécessaire de voter un budget supplémentaire qui se présente sous une forme similaire à une décision modificative. Il s'équilibre en fonctionnement et en investissement avec l'intégration des restes à réaliser 2024, et permet de matérialiser l'autofinancement prévisionnel du budget 2025 après l'affectation des résultats 2024.

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

- Ajustement des crédits pour les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : +11,6k€

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

- Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2024 (chapitre 002) : +11,6k€

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

- Reprise des restes à réaliser 2024 : +31,6k€
- Ajustement des crédits pour les immobilisations corporelles (chapitre 21) : +0,4k€

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

- Affectation du résultat de la section d'investissement 2024 (chapitre 001) : +32k€

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°02-2025-011 du 06 février 2025 relative au budget primitif 2025 ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, affaires générales, développement économique, ressources humaines et numérique » du 27 mars 2025 ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** le budget supplémentaire 2025 du budget annexe La Mouche au niveau des chapitres en section de fonctionnement et en section d'investissement, telle qu'il est détaillé ci-après :

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Exercice		2025			Total ligne
Etape		BUDGET PRIMITIF	RESTES A REALISER	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000,00 €			30 000,00 €
	Total : Ordre	30 000,00 €			30 000,00 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	469 700,05 €			469 700,05 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	484 500,00 €			484 500,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	44 488,96 €		11 648,01 €	56 136,97 €

67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €			10 000,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	5 000,00 €			5 000,00 €
	Total : Réel	1 013 689,01 €		11 648,01 €	1 025 337,02 €
	Total : Dépenses	1 043 689,01 €		11 648,01 €	1 055 337,02 €

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Exercice		2025			Total ligne
Etape		BUDGET PRIMITIF	RESTES A REALISER	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	32 000,00 €			32 000,00 €
	Total : Ordre	32 000,00 €			32 000,00 €
002	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.			11 648,01 €	11 648,01 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00 €			0,00 €
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVIC	107 700,00 €			107 700,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	80 400,00 €			80 400,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	823 589,01 €			823 589,01 €
	Total : Réel	1 011 689,01 €		11 648,01 €	1 023 337,02 €
	Total : Recettes	1 043 689,01 €		11 648,01 €	1 055 337,02 €

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Exercice		2025			Total ligne
Etape		BUDGET PRIMITIF	RESTES A REALISER	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	32 000,00 €			32 000,00 €
	Total : Ordre	32 000,00 €			32 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 000,00 €			4 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	170 572,00 €	31 608,49 €	452,00 €	202 632,49 €
	Total : Réel	174 572,00 €	31 608,49 €	452,00 €	206 632,49 €
	Total : Dépenses	206 572,00 €	31 608,49 €	452,00 €	238 632,49 €

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Exercice		2025			Total ligne
Etape		BUDGET PRIMITIF	RESTES A REALISER	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE	30 000,00 €			30 000,00 €

	SECTION À SECTION				
	Total : Ordre	30 000,00 €			30 000,00 €
001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	0,00 €		32 060,49 €	32 060,49 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	176 572,00 €			176 572,00 €
	Total : Réel	176 572,00 €		32 060,49 €	208 632,49 €
	Total : Recettes	206 572,00 €		32 060,49 €	238 632,49 €

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**Le secrétaire de séance,**

**Jacky BÉJEAN**

**La Maire,  
Marylène MILLET**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.